

## **VENTES**

<b>PRIX DU BIEN</b>	<b>Honoraires EN % TTC*MAXIMUM</b>
De 1€ à 59 999€	Jusqu'à 7000 €
60 000€ à 199 999€	Jusqu'à 9 000 €
200 000€ à 249 999€	Jusqu'à 6%
250 000€ et plus	Jusqu'à 5%

\*Les honoraires sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur en fonction du mandat reçu. (ex: mandat de vente à la charge du vendeur. Mandat de recherche à la charge de l'acquéreur). Ils comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.

\*Les tranches ne sont pas cumulables entre elles.

\*En cas d'inter-cabinet, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente.

\*Le montant des honoraires s'entend TVA COMPRISE au taux de 20%.

\*Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur déterminé au mandat de vente.

### **LOCATIONS (Locaux d'habitation nus ou meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989 Art.5)**

Pour le Locataire 8 € au m<sup>2</sup> (Bail) + 3 € au m<sup>2</sup> (état des lieux) soit 11 € au m<sup>2</sup> (Surface Loi Carrez)

Pour le Propriétaire 8 € au m<sup>2</sup> (Bail) + 3 € au m<sup>2</sup> (état des lieux) soit 11 € au m<sup>2</sup> (Surface Loi Carrez)